



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
relative à l'extension d'un élevage d'engraissement de bovins en bâtiment
sur le territoire de la commune de Mourmelon-le-Grand
présentée par la SARL HANNETEL AGRI**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du lundi 7 septembre au lundi 5 octobre 2026 inclus, sur la demande d'enregistrement concernant un projet d'extension d'un élevage d'engraissement de bovins en bâtiment sur le territoire de la commune de Mourmelon-le-Grand présenté par la SARL HANNETEL AGRI.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Mourmelon-le-Grand soit les Lundis, Mercredis, Jeudis et Vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, les Mardis de 14h à 17h (fermeture le matin), toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Mourmelon-le-Grand - 4 rue du Maréchal Joffre - CS 40 021 - 51400 Mourmelon-le-Grand, ou les adresser pendant toute la durée de la consultation:

- par correspondance à la mairie de Mourmelon-le-Grand, qui les insérera et annexera au dit registre ;
- sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions, directement ouvert à l'adresse internet suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7546>.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Mourmelon-le-Grand et également sur le site :
<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-consultations/Consultations-publiques/SARL-HANNETEL-AGRI>.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Romain HANNETEL par mail à l'adresse « grandesvoies@orange.fr » ou par voie postale à l'Entreprise SARL HANNETEL AGRI, dont le siège social se situe 12 route de Louvois – 51150 Vraux ou à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – BP 60 554 – 51 022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le **30 JUL. 2026**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales


Vincent ROGER

